ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 127922

Texte de la question

M. Éric Jalton rappelle à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, que le don du sang est un acte volontaire, anonyme et bénévole. Cependant, la volonté gouvernementale d'abaisser l'âge du premier don à 16 ans, semble favoriser les risques et est contraire à l'éthique médicale jusqu'ici en vigueur car le donneur de sang âgé de moins de 16 ans, devra en effet, détenir l'autorisation écrite d'au moins l'un de ses deux parents. Aussi, il souhaite savoir quelles dispositions elle compte prendre afin d'une part, de faire respecter l'anonymat et le bénévolat des donneurs de sang, même mineurs, et d'autre part, de mesurer les risques, sur ce segment de population, après l'entrée en vigueur de cette décision.

Données clés

Auteur : M. Éric Jalton
Circonscription : Guadeloupe (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 127922
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1027
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)